

Beaucoup d'avantages

- ⇒ Réduction des coûts de production
- ⇒ Gain en autonomie alimentaire
- ⇒ Réponse au cahier des charges, aux laiteries et aux attentes de la société
- ⇒ Gain temps : déplacement troupeau, abreuvement
- ⇒ Impact sur la qualité du lait
- ⇒ Impact sanitaire : réduction des boiteries

Au préalable

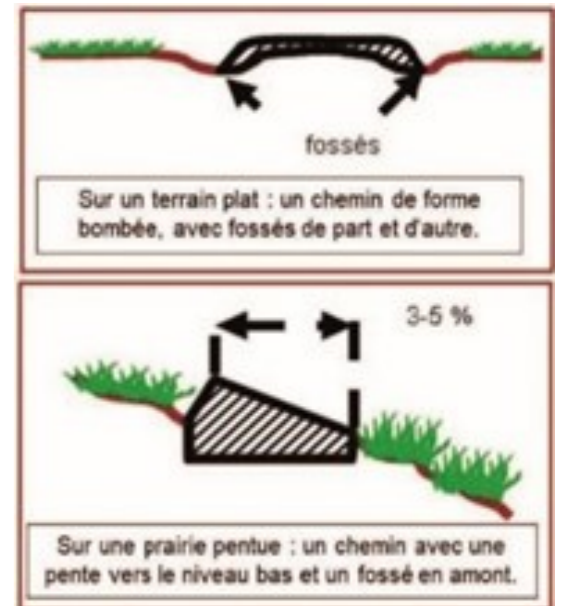
- ⇒ Organiser ses surfaces et découper le parcellaire pour définir un tracé
- ⇒ Partir du réseau d'accès existant (améliorations, prolongement)
- ⇒ Identifier la nature des sols (portance, fondations chemin...)
- ⇒ Positionner les chemins par rapport au relief, aux accès réseau (eau)

Quelques chiffres

- ⇒ 1 ha de prairie pâturée (4.5 T MS valorisées) = 0.8 T de protéines (herbe à 18% de MAT)
- ⇒ 1 kg de MS d'herbe de qualité =
 - 1 kg de concentré de production
 - 22 à 25 kg de lait
 - 1 000 g de GMQ
- ⇒ Coût indicatif des fourrages :
 - 1 TMS herbe pâturée..... 18 à 20 €
 - 1 TMS herbe ensilée ou fanée... 60 à 70 €
 - 1 TMS herbe enrubannée..... 80 à 90 €
 - 1 TMS maïs ensilé (selon rdt) ... 45 à 60 €

Conseils pour un chemin durable

- ⇒ Rechercher l'emplacement le plus adapté
- ⇒ Des fondations stables, un chemin au soleil
- ⇒ Un chemin surélevé, des pentes pour l'écoulement de l'eau (2 à 5%)
- ⇒ Une pente < 30 % (sinon des marches)
- ⇒ Adapter la largeur à la taille et à l'usage
- ⇒ Soigner la conception : décapage terre végétale (40 cm min), pose géotextile (+/- 120 g / m²), empierrement 30 cm de 0/60°, compactage, tout-venant (5 cm de 0/31.5) + pentes.
 Coût indicatif : 14 € / m²
- ⇒ En profiter pour installer tuyaux d'eau & gaine électrique
- ⇒ Un entretien régulier



LARGEUR	Sortie de bâtiment	Chemin principal	Chemin secondaire
Usage	Permet une sortie rapide des animaux Le tracteur peut l'emprunter	Permet de rejoindre les parcs Chemin très fréquenté	En prolongement du chemin principal, il dessert les parcs les plus éloignés
Caractéristiques	A réaliser en « dur » Large et propre toute l'année	Propre, même en conditions humides	Portant
Largeur en m pour :			
⇒ 50 VL	4 à 5	Mini. 3	2 à 3 (1 à 2 m en fin de circuit)
⇒ 100 VL	5	3 à 4	3
Matériaux	Béton sur empierrement	⇒ Pierres + tout-venant ou sable ⇒ Bétons sur empierrement ⇒ Enrobé	⇒ Terre si le sol est filtrant ⇒ Matériaux de récupération ⇒ Copeaux de bois ou plaquette forestière



Le boviduc

Préalables & Objectifs

- ⇒ Prendre en compte le parcellaire concerné par le boviduc (une ou plusieurs EA, échanges possibles, relai chemins ruraux existants...)
- ⇒ Solutionner une traversée de route (RD ou RN)
- ⇒ Sécuriser les troupeaux et les éleveurs
- ⇒ Augmenter les surfaces d'accès au pâturage (mini 50 ares / VL dans un rayon de 1.5 km du point de traite en AOP Comté)
- ⇒ Faciliter les restructurations foncières à l'échelle d'une commune ou plus entre exploitations



*De l'ancienne traversée de route
 au nouveau boviduc*



Investissement

- ⇒ Plusieurs options : béton préfabriqué, tunnel en acier galvanisé
- ⇒ Montant variable selon le type d'ouvrage et la largeur de route à traverser : de 30 à 50 000 € HT en moyenne.
- ⇒ Amortissement sur 15 ans
- ⇒ Aides potentielles à solliciter (PCAIE, plan de relance, collectivités...)



Ne pas oublier



- ⇒ Les obligations techniques et réglementaires
- ⇒ La nature du sol et du sous-sol
- ⇒ Les dimensions de l'ouvrage (largeur, longueur...)
- ⇒ Les % de pente / accès (pas de pentes > 30% sinon allonger le chemin)
- ⇒ L'évacuation d'eau (puit perdu)
- ⇒ Le passage à l'occasion des gaines / réseaux (eau, électricité...)
- ⇒ Les garanties de l'ouvrage (décennale, jusqu'à 100 ans pour tunnel en acier galvanisé !)
- ⇒ Les partenaires et les personnes à associer (financeurs, utilisateurs...)

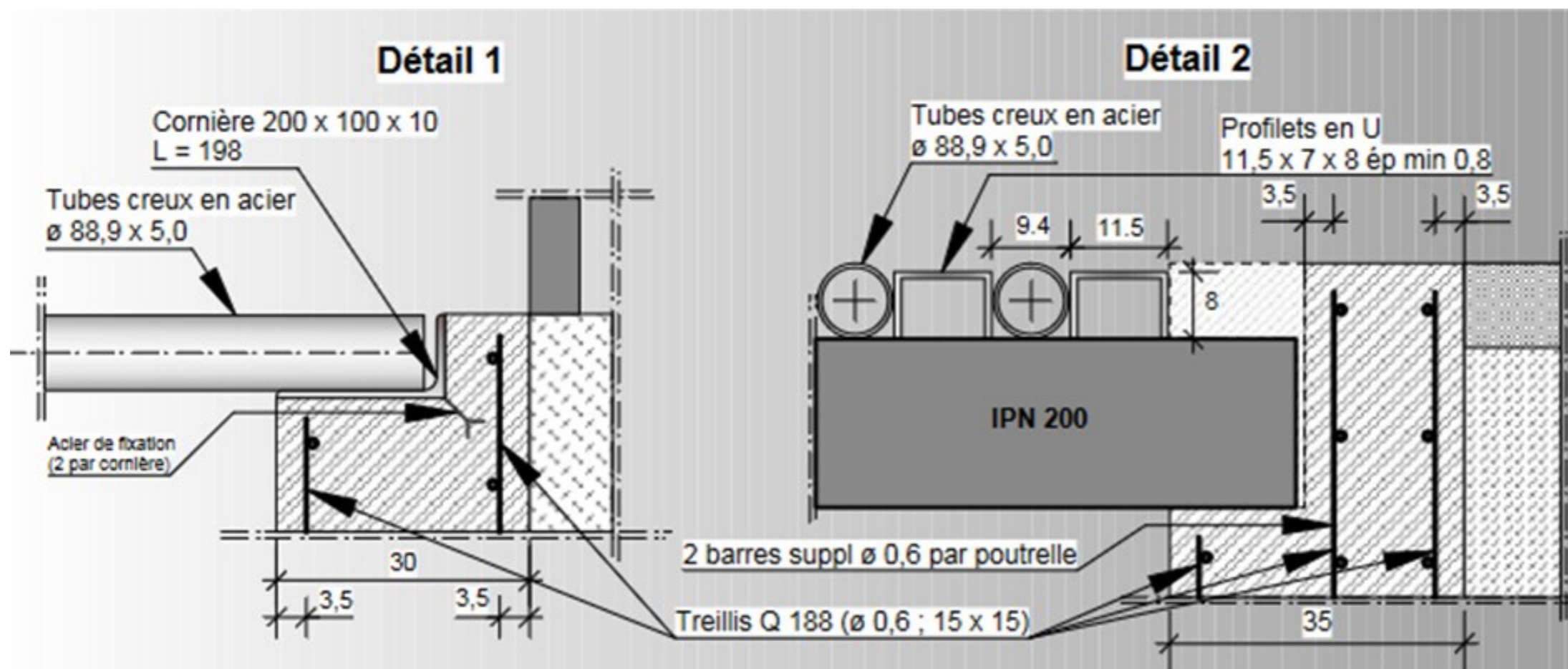
Le passage canadien

Le passage canadien, ou barrière canadienne, est conçu pour dissuader les animaux de franchir une clôture, un passage, tout en laissant le libre accès aux véhicules (3.5 à 48 T)

C'est une structure métallique nécessitant la mise en œuvre d'une fosse en béton armé

- ⇒ Deux modèles standards : modèle courant 8 T / essieu et modèle lourd 12 T / essieu
- ⇒ Galvanisé à chaud UNE 1461
- ⇒ Dimensions : 3x2 m ou 4x2 m ou 5x2 m ou encore 6x2 m
- ⇒ Exemple de prix : 4x2 m = 7 500 € HT

Possibilité de réaliser des « fabrications maisons » sur mesure



Réglementation et circulation des animaux



Conformément au code de la route, la circulation des animaux sur la voie publique est autorisée. Elle doit néanmoins se conformer à certaines règles (articles R412-44 à R412-50) sous peine d'amende :

- ⇒ Le troupeau doit être conduit par une personne au moins,
- ⇒ Les usagers doivent être avertis de la traversée de la chaussée par les animaux (triangles de danger, drapeaux...),
- ⇒ En cas de circulation le long de la route, le conducteur du troupeau doit le maintenir le plus près possible du bord droit de la chaussée pour ne pas constituer une entrave à la circulation,
- ⇒ Dès la chute du jour, le conducteur doit porter un éclairage allumé signalant la position du troupeau + 1 gilet réfléchissant.



L'autorité de gestion de la route concernée (maire ou préfet) peut toutefois réglementer la circulation des animaux mais elle doit être en mesure de prouver une atteinte à la sécurité ou à l'hygiène publique. Le propriétaire du troupeau est également tenu de nettoyer la route si son état de salissure représente un danger pour les usagers (article L116-2 du code de la voirie routière).